

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE MARADI
DEPARTEMENT DE DAKORO
COMMUNE RURALE DE BADER GOULA



PROCES VERBAL DE LA 1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

L'an deux mille vingt un et du 16 au 17 Juin s'est tenue dans la salle de la mairie la 1^{ère} session extraordinaire du conseil au titre de l'année 2021 sous la présidence de monsieur Amani Issoufou - Président du conseil,

Etaient présents tous les conseillers.

Après la Fatiha, le président du conseil a pris la parole pour remercier les conseillers d'avoir honoré de leur présence à la présente session.

Ensuite, il procéda à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour à savoir:

1. Information ;
2. Fixation des prix des produits de la maison du paysan et mise en place des comités provisoires ;
3. Mise en place des commissions spécialisées ;
4. Divers.

Du point I : Information

Le président du conseil informa les conseillers que le projet PACRC a pris fin le 31 Mai 2021 mais accordant une période de grâce de 4 mois à compter du 1^{er} Juin 2021.

Il informa par la suite du démarrage de la vente à prix modéré 1^{ère} phase et présenta les matériels et mobiliers de bureau pour l'OSV offert par le PRAPS.

Du point II : Fixation des prix des produits de la maison du paysan et mise en place des comités provisoires.

Le Président du conseil porta à la connaissance du conseil du stock mis en place par le projet PACRC composé des produits alimentaires (mil, maïs et riz), des semences (mil HKP et niébé IT90), des engrais (NKP et urée), du son de blé et des mobiliers de bureau.

Après cette présentation, des échanges enrichissants ont permis de fixer le prix de ces produits comme suit :

- Produits alimentaires : mil (21 000 F le sac de 100 kg et 600 F la tia) ; maïs (21 000 F le sac de 100kg et 600 F la tia) et riz (9 000 F le sac de 25 kg) ;
- Semences : mil HPK (750 F la tia) et niébé IT 90 (1 250 F la tia) ;
- Engrais : NKP et urée (13 000 F le sac de 50 kg et 1 100 F la tia) ;
- Son de blé : 6 500 F le sac de 50 kg.

Ensuite, le comité provisoire de la maison du paysan a été mis en place et composé de :

- Coordinateur technique provisoire : 2^{ème} Maire adjoint ;
- Du comptable : Le Receveur municipal ;
- Comité de vente des produits alimentaires ;
- Comité de vente des semences et engrais ;
- Comité de vente de son de blé.

Pour rappel ces comités sont composés d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et des membres.

Du point III : Mise en place des commissions spécialisées

Après lecture des différentes commissions spécialisées prévues par le code général des collectivités territoriales par le président, les conseillers ont retenu à l'unanimité les commissions ci-après :

- Commission financière et économique ;
- Commission de développement rural, environnement et affaires foncières ;
- Commission des affaires sociales, culturelles et sportives ;
- Commission des affaires générales, institutionnelles et de coopération.

Ensuite, ces différentes commissions ont été mise en place :

- **Commission financière et économique**
Président : Abou Moussa ; Rapporteur : Ousmane Saidou ; Membre : Daoura Amankaye.
- **Commission de développement rural, environnement et affaires foncières**
Président : Amoumoune Abdou ; Rapporteur : Illa Yahaya ; Membre : Maria Salé.
- **Commission des affaires sociales, culturelles et sportives**
Président : Alassane Salaou ; Rapporteur : Bassirou Issaka ; Membre : Ai Issoufou, Alassane Bara et Ousmane Bakouso.
- **Commission des affaires générales, institutionnelles et de coopération**
Président : Rabiou Amani ; Rapporteur : Hambali Daouda ; Membre : Mariama Hassan et Laouali Daouda.

Du point III : Divers

En divers un conseiller a demandé le transfert du marché à bétail sur son ancien site et la dissolution de l'ancien comité de vente à prix modéré.

Par rapport à la 1^{ère} proposition, le conseil a décidé de maintenir le site actuel et quant à la 2^{ème} le conseil a dit de se conformer aux textes.

Le chef service communal de l'élevage demande au conseil le transfert de l'abattoir à côté du marché à bétail.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance.

Le Rapporteur

Le Président de séance

Abdou Ibrahim

